DECISION DU MAIRE N°2026-30

Prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Monsieur le Maire de la Ville de Cluny,

- Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L.2122-1 et R.2122-8,
- Vu la délibération du conseil municipal n°2026-18 en date du 8 avril 2026 donnant délégation au Maire et notamment le pouvoir « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dont le montant est inférieur à 90 000 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,
- Vu le commencement imminent du chantier de construction du centre social dont les différents lots de travaux ont été attribués lors du conseil municipal du 30 septembre 2026 ;
- Vu la nécessité de contractualiser avec une entreprise pour des prestations de sciage et de séchage du bois Douglas coupé en forêt communale de Cluny, ce bois local ayant vocation à être utilisé par l'entreprise titulaire du lot Charpente – Murs ossature bois ;
- Vu la consultation directe de l'entreprise LE DAHUT, en vue de conclure un marché sans publicité ni mise en concurrence, sur la base des articles L.2122-1 et R.2122-8 du code de la commande publique,
- Vu le choix d'un prix de type unitaire afin d'adapter la rémunération de l'entreprise en fonction des quantités réellement exécutées ;
- Vu la proposition chiffrée reçue de l'entreprise LE DAHUT émise en adéquation avec le cahier des charges des travaux.

DECIDE

ARTICLE 1ER

De passer, selon la procédure sans publicité ni mise en concurrence, un marché à prix unitaires avec l'entreprise LE DAHUT pour un montant estimatif de 40 420 € HT (le montant final sera ajusté en fonction des quantités réellement exécutées),

ARTICLE 2

Les crédits nécessaires au paiement des dépenses découlant de ce marché sont inscrits au budget « Ville ».

Fait à Cluny, le 13/11/2026

M le Maire

Jean-François DEMONGEOT

Certifié exécutoire pour avoir été reçu
A la Préfecture le 16/11/2026
Et publié sur le site internet ou affiché le 16/11/2026
Réf : 071-217101377-20261113-DM2026-30-AR
Retiré le

CLUNY